

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 décembre 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-70  
AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA 3<sup>E</sup> LECTURE

**L'hon. Jake Epp (au nom du ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, je propose, appuyé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie):

Que, relativement au projet de loi C-70, Loi modifiant la Loi de 1973 sur les allocations familiales, une séance soit attribuée pour l'étude à l'étape du rapport et une séance supplémentaire soit attribuée à l'étude de l'étape de la troisième lecture; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de ces séances, toute délibération dont la Chambre est alors saisie soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de ladite étape soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

—Monsieur le Président, par la motion d'aujourd'hui, le gouvernement veut faire en sorte que l'étude du projet de loi suive son cours, puisque toutes les étapes ont donné lieu jusqu'ici à des débats prolongés. En effet, il a d'abord été question de cette mesure lors du débat sur le budget, lequel, chacun le sait, permet de toucher à tout. Tous les sujets peuvent être abordés lors de ce débat qui comporte bien peu de limites, s'il en est. On peut donc y débattre tant les mesures budgétaires que les affaires économiques du pays.

Pendant six jours, nous avons débattu la motion principale, c'est-à-dire le budget, ainsi que les amendements que l'opposition officielle et le NPD ont présentés, après quoi la Chambre a disposé non seulement de la motion principale mais aussi de chacun des amendements et sous-amendements.

**M. Boudria:** C'était important.

**M. Epp (Provencher):** Le député a raison. Il était important que la Chambre se prononce comme elle l'a fait, en adoptant le budget et en rejetant les amendements. Nous avons montré, lors de l'adoption du budget, que le gouvernement était majoritaire.

**M. Boudria:** C'est un abus de pouvoir.

**M. Epp (Provencher):** Non pas un abus de pouvoir mais l'exercice de la démocratie. Je n'y puis rien si les libéraux ne sont plus, à 40, qu'un simple groupuscule. Ils ne comprennent toujours pas pourquoi la population les a rejetés le 4 septembre 1984. Au moment d'un vote à la Chambre comme lors des

élections, c'est la majorité qui l'emporte. Mais ils s'y refusent et n'ont pas encore accepté le verdict populaire. Voilà le hic.

**Des voix:** Bravo!

**M. Epp (Provencher):** Quand la Chambre a ensuite été saisie du projet de loi C-70, il y a eu un long débat. Lors de sa deuxième lecture, la mesure a de nouveau été mise aux voix et, encore une fois, la Chambre a décidé très majoritairement et de façon catégorique d'adopter le principe du projet de loi.

Le gouvernement a fait mieux encore puisque cette mesure fut l'une des premières à être assujetties aux nouvelles dispositions du Règlement et donc à être renvoyée à un comité législatif. En vertu des règlements concernant les comités législatifs, comme chacun le sait, ces comités comprennent un nombre beaucoup plus élevé de députés que les comités permanents. Par conséquent, le projet de loi a subi un examen rigoureux au comité.

Voyons quelle est la procédure en usage au Parlement britannique. Quand un projet de loi a été adopté en principe, un comité législatif est alors chargé—car tel est son rôle dans le régime parlementaire britannique—d'en étudier le principe et, mieux encore, d'en examiner les détails. Mais notre gouvernement a fait davantage. Non seulement avons-nous examiné de près les dispositions, les amendements et les questions de détail, mais nous avons aussi invité divers groupes à faire valoir leurs intérêts. Ainsi, nous avons entendu des témoins. Nous sommes donc allés au-delà du rôle que le régime parlementaire britannique réserve aux comités législatifs.

**Mme Mitchell:** Vous ne les avez pas écoutés; ils étaient tous opposés à ce que vous faites.

**M. Epp (Provencher):** Au comité toujours, nous avons mis les propositions aux voix et les néo-démocrates et les libéraux ont perdu. Voilà ce qui s'est passé.

**Mme Mitchell:** Vous n'avez tenu aucun compte de ce qu'ont dit les témoins.

**M. Frith:** Ils n'ont même pas écouté leurs propres députés.

**M. Epp (Provencher):** Monsieur le Président, je suis heureux que nous les ayons enfin réveillés. Nous en sommes maintenant à l'étape du rapport. Nous estimons, par exemple, que l'article 5 nous permettra, en tant que gouvernement, de mieux réagir aux tragédies familiales et de ne pas intervenir avant d'avoir eu des consultations avec les familles. Certains députés de l'opposition officielle et des néo-démocrates ont essayé de susciter de faux débats pour nous mettre des bois dans les roues. Ils savent très bien que ce qu'ils font a été expliqué à maintes reprises.